



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

N/Réf : MR/01/10/23

BULLETIN N° 77 – Novembre 2023

***Le mot du Président :** après plus de 2 années de pandémie qui a eu notamment pour conséquence l'arrêt de la distribution de nos bulletins, mais pas l'arrêt de nos activités de surveillance concernant nos deux quartiers, nous vous présentons une liste des sujets concernant nos deux quartiers de Polangis et du Quai de la Marne, avec les dernières informations. Cela vous donnera une idée du travail accompli et de celui qui nous attend pour les mois et années à venir, avec une équipe renouvelée et entièrement bénévole. Si vous n'êtes pas encore adhérent (e), votre soutien serait apprécié.*

Bonne lecture ! Michel RIOUSSET

Rappel des objectifs de notre association :

L'ASEP, créée en 1975, est une association complètement apolitique, qui a pour but, dans le quartier de POLANGIS et dans celui du QUAI DE LA MARNE à JOINVILLE-LE-PONT

La préservation du caractère résidentiel ;

La conservation de la vocation d'habitations basses avec jardin ;

La protection des espaces verts ;

La sauvegarde contre toute dérogation et extension de droit d'origine privée ou collective ;

Ainsi que le développement harmonieux de la qualité de la vie.

Et d'ester en justice devant toutes juridictions, tant judiciaires qu'administratives, pour assurer le respect dû à l'objet social de l'association, et pour assurer le respect des diverses réglementations régissant nos deux quartiers, réglementations tant nationales que régionales, départementales ou communales.

Les sujets d'actualité qui nous préoccupent actuellement, en dehors de la vérification continue des permis de construire, sont les suivants :

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : il devrait être validé en fin d'année et remplacera le PLU actuel. L'ASEP a participé à la concertation diligentée par le Territoire Paris Est Marne et Bois, et a fait part de ses remarques sur le registre du Commissaire-enquêteur. L'Etat veut imposer une surdensification de la petite couronne de Paris et le combat sera rude ...
- **Fermeture de l'ANAS** : cet établissement bien connu sur le plan historique et pour la qualité de son restaurant, a fermé subitement fin juillet. Il est en vente. L'ASEP sera particulièrement vigilante afin que ces bâtiments protégés dans le PLU ne soient pas dénaturés.



- **Projet Franco-Suisse sur la PMI** : un projet immobilier est en cours. Des réunions ont eu lieu avec les riverains, l'ASEP ayant participé à la dernière d'entre elles. L'ASEP attend qu'un permis de construire soit déposé et accordé afin de pouvoir l'examiner. Le projet (provisoire) étant le suivant :



- **Projet immobilier sur le site du Théâtre Dyrek** : l'ASEP a examiné le permis de construire qui, sur le plan strictement réglementaire, semble légal. Nous rappelons que la disparition du C.O.S. (coefficient d'occupation des sols), favorise malheureusement de telles sur-densifications.



- **Publicités sauvages** : l'ASEP a signalé en Mairie plusieurs cas de panneaux illégaux en façades de pavillons, ou sur des clôtures, afin de les faire retirer.
- **Réglementation sur le canal de Polangis** : l'ASEP a demandé à la Mairie de rappeler aux riverains les bonnes pratiques, notamment l'interdiction du bétonnage des berges. Un courrier émis par la Mairie est prévu à cet effet.



- **Autoroute A4/A86** : nous continuons notre combat commencé il y a plus de 40 ans pour obtenir de vrais écrans anti-bruit. Les 400 panneaux en verre, tagués et tombant dans la Marne et sur la voirie, ont été remplacés par du matériau plus léger, mais immédiatement retagués ! Les pylônes d'éclairage, jamais entretenus, devraient être enlevés. Quant au déversement des eaux usées depuis le pont de l'autoroute dans la Marne et le canal de Polangis, le Territoire devrait obtenir la maîtrise d'ouvrage des travaux avec un financement de l'Etat. Cela consisterait en de la phyto épuration sur une partie des délaissés.

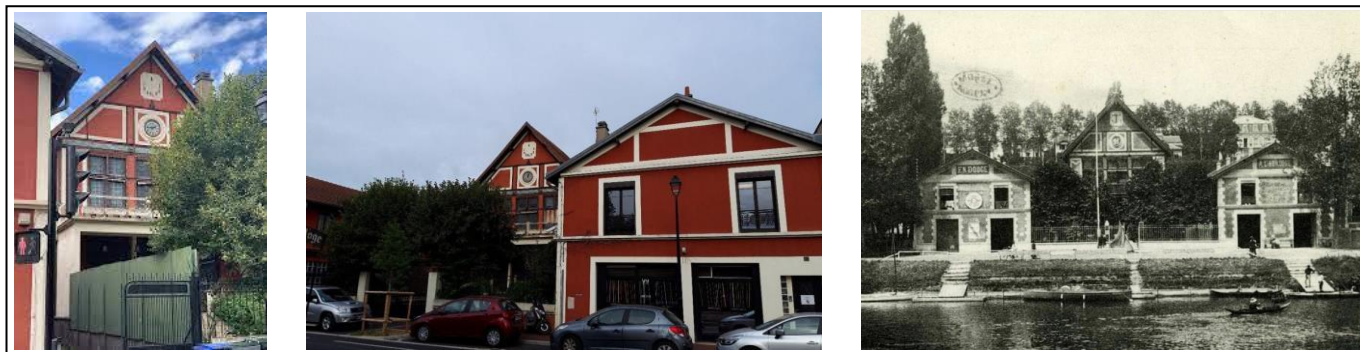
➤



- **Projet de forêt urbaine** : nous avons été consultés par la municipalité sur ce projet qui doit être réalisé sur les délaissés de l'autoroute à Polangis et avons obtenu la suppression d'une cage à drones qui aurait apporté de grandes nuisances aux riverains. Des essences d'arbres suffisamment hauts pour cacher l'autoroute seront sélectionnées. La forêt urbaine sera fermée en permanence au public. Des espaces sportifs sont prévus sous le tablier de l'autoroute, entourés d'une clôture et fermés la nuit avec caméras de vidéosurveillance et patrouilles de la police municipale. Ouverture des jeux prévue pour les Jeux Olympiques et forêt urbaine réalisée pour l'automne 2024.
Parallèlement un nouveau gymnase sera construit sur une partie des délaissés de l'autoroute, avec réhabilitation du parking des guinguettes qui sera végétalisé.
Quant au dépôt des services techniques Avenue Arago, il va être réhabilité avec des clôtures et haies arbustives protégeant le site.
- **Devenir du site du « Petit Robinson »** : le Territoire T10 a acheté la parcelle pour en faire un projet encore très flou, devant intégrer le Musée de Nogent et peut-être celui de Saint-Maur. Une salle pour la coopération franco-coréenne pose problème car nous ne voyons pas du tout le lien avec la culture des bords de Marne. Pas de concret prévu avant 2025 au mieux...



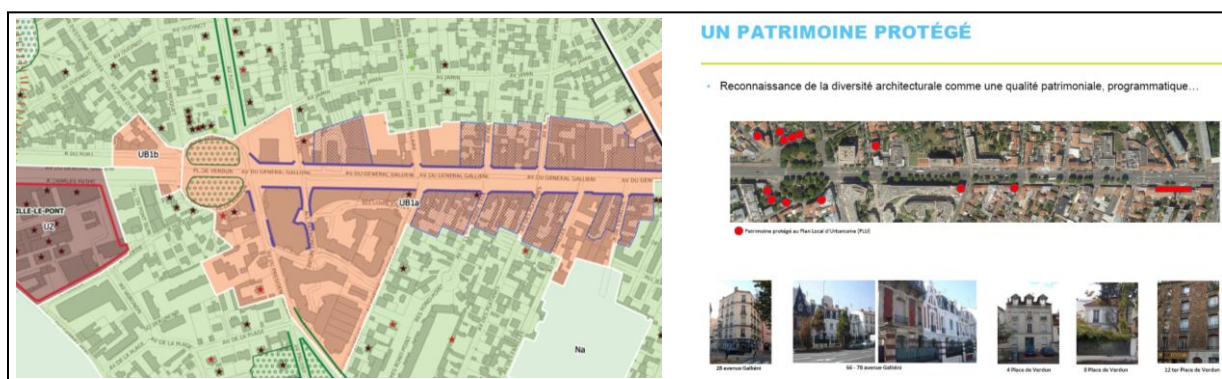
- **Devenir du site de L'Horloge** : une société a racheté le site protégé dans le PLU à la Ville, pour un projet de résidence hôtelière qui ne devrait pas voir le jour, au mieux, avant 2025 ; Projet qui reste encore au stade de la réflexion. L'ASEP reste très vigilante sur la protection de cet ensemble architectural et historique exceptionnel.



- **Projet « ARTEMISIA » Rue Nouvelle** : l'ASEP avait été consultée. Le permis est légal et l'opération va redynamiser ce quartier défiguré par le passage de l'autoroute A4. A noter que nous avons participé à toutes les réunions du Comité de Pilotage pour la rénovation du Quai de la Marne.



- **Classement des arbres remarquables** : une liste établie par l'ASEP il y a fort longtemps a été remise, à sa demande, au service urbanisme de la Ville, afin qu'un certain nombre d'arbres soient protégés dans le PLU intercommunal. A noter que toutes nos demandes de protection des arbres de la commune avaient été rejetées par les différentes municipalités. Mais les temps ont changé ... Il semblerait que notre liste soit acceptée dans son intégralité. Nous avons demandé au Maire que les propriétaires d'arbres protégés, ainsi que ceux possédant une maison remarquable ou protégée, en soient informés dès l'approbation du nouveau PLUi, ce qui a été approuvé.
- **Problème des frelons asiatiques** : bon à savoir, le Territoire T10 prend à sa charge la destruction des nids. Appeler le 0 800 00 66 94 (numéro vert). Plusieurs cas ont été signalés sur nos quartiers.
- **Projets sur l'Avenue Gallieni** : l'ASEP a participé à toutes les réunions de concertation sur la « requalification » de cette artère menée conjointement par la Ville et le T10. Nous ne pouvons intervenir pour le côté Palissy, mais resterons très vigilants pour le côté Polangis.



- **Passerelle « La Belle Equipe »** : l'ASEP demande depuis plusieurs années maintenant sa réhabilitation. Des travaux sont enfin prévus pour le premier trimestre 2024. Nous avons demandé que soient sécurisés les accès entrée/sortie afin d'empêcher la circulation de véhicules à moteur, type scooter.
- **Panneau « J'aime Joinville-le-Pont »** sur le quai de Polangis. L'ASEP s'étonne du fait que l'avis des riverains n'ait pas été demandé pour la mise en place de ce panneau qui défigure le site. On se demande combien cela a coûté aux Joinvillais dans le cadre du « budget participatif ». Nous contestons l'emplacement choisi car seuls des passants sur le quai le verront, ce qui n'est certainement pas le but. Nous demandons un déplacement de ce panneau sur un lieu plus visible pour ceux qui traversent notre commune, et avons fait plusieurs propositions au Maire.



- **Permis de construire et Déclarations de travaux** : il est rappelé que l'affichage en façade est obligatoire et que le délai de recours éventuel ne commence qu'à partir de cet affichage, quelle que soit la date où le permis a été accordé.



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

BULLETIN D'ADHESION 2024

J'adhère, je soutiens !

Nom : Prénom :

Adresse postale :
.....
.....

@Mail : @

Téléphone : / / / /

✓ Cotisation annuelle 2024 : **10 €** pour une personne seule, **20 €** pour un couple

✓ Je soutiens l'association par un don complémentaire de €

Règlement par chèque ou CCP à l'ordre de l'ASEP, accompagné de ce bulletin complété, à adresser à :
ASEP, à l'attention de Madame la Trésorière, 11 Avenue de DIANE – 94340 JOINVILLE LE PONT

Date :

Signature :

Je souhaite recevoir les informations par mail : ☐ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous participer activement en tant que bénévole dans certaines activités ou projets de
l'association ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelles sont les compétences, expériences ou domaines d'expertise que vous souhaiteriez
partager avec l'association ?

.....
.....
.....

N'hésitez pas à contacter l'association si vous avez des questions ou besoin d'informations
supplémentaires. Merci pour votre intérêt et votre soutien à l'ASEP !

SIEGE : 11 AVENUE DE DIANE 94340 JOINVILLE-LE-PONT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Agréée au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du Code de
l'Urbanisme et de l'article 40 de la loi 76.629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature

Site web ASEP: www.asep-joinville.fr / email: contact@asep-joinville.fr